

Adresse de la municipalité de Pontarlier (Doubs) rapportant qu'il a été célébré dans cette commune une fête en l'honneur de la bataille de Fleurus, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité de Pontarlier (Doubs) rapportant qu'il a été célébré dans cette commune une fête en l'honneur de la bataille de Fleurus, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 164;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22749_t1_0164_0000_5

Fichier pdf généré le 09/07/2021

[*Porrentruy, 28 mess. II*] (1)

Représentans du peuple

Les habitans de la commune de Porrentruy qui ont éprouvés tous les genres d'oppression, éclairés par leurs frères aînés des départemens voisins, et convaincus de plus en plus que leur réunion à la grande famille des François est pour eux la source de tous les biens, viennent vous renouveler les témoignages de leur reconnaissance, pour le décret qui les a admis au nombre des premiers deffenseurs de la liberté du monde.

Nous sommes tous debout pour seconder votre amour pour la probité et la justice. Les traîtres, les aristocrates, les faux patriotes, nous sont, comme à vous, en horreur. Nous ne respirons librement que depuis que vous avez mis la justice et les vertus républicaines à l'ordre du jour. Quelques efforts que l'on ait fait pour pervertir notre opinion, nous sommes assurés que la révolution est pour le peuple, et non pour servir une poignée d'intrigans, qui n'avoient fait quelques efforts pour abattre une ancienne tyrannie, qu'afin d'en établir une nouvelle à leur profit.

Nous nous félicitons sur les victoires des armées de la République, qui sont le fruit de votre union et de la sagesse de vos délibérations, sur les immortels décrets par lesquels vous reconnoissés que sans vertus il n'y a point de république. Nous vous prions instamment de rester à votre poste, non seulement jusqu'à ce que nos ennemis extérieurs soient exterminés, mais encore jusqu'à ce qu'il n'existe plus une seule section de la république, où la justice, la probité et la vertu ne soient véritablement et effectivement mises en pratique.

MOSER (*receveur de distr.*), SOUVESTRE (*comm^{re} des guerres*), BERBIERY (*présid. du distr.*), CHADENEIGRE (*c^{dt} de la place*), J.R. L'HESTE (*secrét.-greffier*), ROEDEL (*agent nat.*) [et environ 250 autres signatures].

92

La municipalité de Pontarlier, département du Doubs, écrit qu'à la nouvelle de la bataille de Fleurus, il a été célébré dans la commune une fête où les cris de vive la Convention ont retenti de toutes parts; elle félicite la Convention sur ses immenses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Pontarlier, 28 mess. II*] (3)

Citoyens

Si nous suivions notre inclination, chaque courrier vous porterait de nouvelles félicitations de notre part sur vos immenses et infatigables

travaux, dont le résultat s'opère dans toutes nos armées. Si les envoys continuels que nous faisons à celle du Rhin surtout peuvent contribuer à quelque succès, nous sommes plus que satisfaits.

Dès que nous avons appris la nouvelle de la bataille de Fleurus, nous l'avons annoncée avec empressement et célébré une fête à ce sujet; l'on y reconnoissoit la joie la plus sincère; des cris de : vive la Montagne, vive la République, y ont retenti de toute part.

Restés donc à votre poste, respectables montagnards; agréés nos vœux; ils sont purs et sincères; nous continuons de les déposer dans votre sein, avec le plus entier dévouement; dans tous les tems nous vous les avons manifestés; nous nous sommes toujours reserrés autour de la Convention, et toujours nous serons prêts à verser notre sang pour le maintien de la liberté et de l'égalité.

Vive la République une et indivisible. S. et F. MICHAUD (*maire*), C. JUINOD (*off. mun.*), LAUSCHE (*agent nat.*), J.C. GRILLON (*off. mun.*), SANCEY, BIDAUD, JACQUEMEL (*secrét.-greffier*).

93

La société populaire de Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, écrit à la Convention pour la remercier du décret qui prononce l'arrêt de mort contre les Hanovriens et les satellites de George : depuis long-temps, dit cette société, il étoit porté contre eux dans le cœur de tous les Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La sté popul., montagnarde et réépurée de Rennes, à la Convention; Rennes, 29 mess. II*] (2)

Citoyens représentans,

Il a retenti dans toute l'Europe, l'arrêt de mort prononcé contre les Hanovriens et les satellites de George, et, tandis qu'il a excité les applaudissemens de tous les républicains, il a porté l'épouvante dans l'âme coupable de l'infâme ministre anglais qui a su rassembler en lui seul tous les forfaits qui peuvent déshonorer l'humanité. Depuis longtems cet arrêt terrible mais juste, étoit porté contre eux dans le cœur de tous les Français. Représentans, vous l'avez proclamé, et, sur le champ, les bayonnettes de nos braves républicains l'ont exécuté. Qu'ils fuyent, les coupables esclaves de maîtres plus coupables encore; qu'ils se hâtent de rendre à la République les places dont l'or ou la trahison les ont rendu possesseurs, ou que le sol de la liberté, s'ils osaient le souiller un instant au delà du terme prescrit, que le sol de la liberté

(1) C 315, pl. 1 260, p. 17.

(2) P.-V., XLIII, 36. Mentionné par J. Sablier, n° 1 479.

(3) C 312, pl. 1 242, p. 61.

(1) P.-V., XLIII, 36. Mentionné par B^m, 26 therm. (2^e suppl^l).

(2) C 315, pl. 1 260, p. 19.